



Ce document porte sur un sujet auquel vous ne voulez peut-être pas penser : la rédaction d'un testament. Aborder le sujet de la mort peut être difficile et même angoissant. Il n'est donc pas étonnant de constater que tout plan qui s'y rapporte met les gens mal à l'aise, surtout lorsqu'il est question de rédiger un testament. En fait, moins de la moitié des Canadiens ont rédigé leur testament<sup>1</sup>, et plusieurs décèdent sans l'avoir fait. Sans testament, la famille du défunt peut se retrouver avec de sérieux problèmes financiers. La rédaction d'un testament étant un processus relativement simple et peu coûteux, il est facile d'éviter une telle situation et de simplifier la vie de ceux qui comptent sur vous.

**Personne ne sait ce que lui réserve l'avenir, mais le fait d'être préparé à toute éventualité procure une certaine tranquillité d'esprit. Vous pouvez dormir en paix en sachant que vous avez fait tout ce que vous pouviez pour faciliter les choses à vos proches.**

### **Ai-je vraiment besoin d'un testament?**

Oui, absolument. La rédaction d'un testament est profitable pour presque tous les gens. Même si vous ne vous considérez pas comme étant bien nanti, si vous regroupez tous vos éléments d'actif, la valeur totale de votre patrimoine pourrait vous surprendre. Si vous êtes propriétaire d'une maison, cet élément d'actif à lui seul représente déjà une valeur considérable. De plus, vous avez sûrement des biens auxquels vous attachez une valeur sentimentale que vous voulez léguer à vos proches. Avec un testament, le tout se fera sans heurt.

Le testament est un document important qui assure que votre succession sera réglée rapidement, harmonieusement et comme vous le souhaitez. Vous pouvez aussi éviter les frais et les délais occasionnés par la validation de votre testament (un processus appelé « homologation »). Enfin, votre testament peut comprendre les détails concernant vos funérailles et, plus important encore, vos préférences relativement aux soins et à l'éducation de vos enfants, s'il y a lieu.

Le fait de ne pas laisser de testament (décéder « intestat ») peut avoir des conséquences sur le plan juridique, et vos proches peuvent se voir contraints de s'acquitter des formalités administratives qui en découlent.

<sup>1</sup> Source : Les Canadiens et les dispositions prises en regard de leur décès (2002). Presse canadienne/Léger Marketing. Tiré de [www.legermarketing.com](http://www.legermarketing.com)



Le règlement de votre succession peut être retardé, et ceux qui vous survivent peuvent être aux prises avec des difficultés financières. À eux seuls, ces arguments démontrent toute l'importance de rédiger un testament.

Ce document présente certains aspects auxquels vous devez songer lorsque vous rédigez votre testament et il contient des réponses à vos questions. Vous y trouverez des renseignements sur ce qu'est un testament, le rôle que joue le liquidateur, et la façon d'en désigner un. Il vous aidera à évaluer votre succession. Il vous indique quelles sont les personnes qui peuvent rédiger un testament pour vous et il vous explique ce qui peut advenir si vous décédez sans testament. Si vous n'avez toujours pas rédigé votre testament, ce document vous démontrera à quel point il est important de le faire. En le parcourant, vous constaterez que le processus est fort simple.

**En rédigeant un testament, vous décidez ce qu'il adviendra de vos biens et de vos finances et comment le bien-être de votre famille sera assuré.**